

FORMATION 2021

PROGRAMME DÉTAILLÉ



COMPTABILITÉ

Règlements comptables ANC 2018-06 & 2019-04 - Associations et Fondations gestionnaires d'ESSMS

Publics visés

- DAF, RAF
- Directeurs et responsables comptables, chefs comptables, comptables confirmés
- Trésoriers

Prérequis

- Bonnes connaissances comptables et d'informations financières
- Expérience de présentation ou de lecture des comptes annuels

Méthodes mobilisées

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Modalités pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- QCM en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Durée

1 jour

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande

Le règlement ANC 2018-06 sur la comptabilité des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'applique depuis le 1er janvier 2020. Nous vous proposons une formation adaptée en vue de maîtriser les principaux points de ce règlement afin que vous puissiez les appliquer dans vos organisations.

Nous aborderons également le règlement ANC 2019-04 qui le complète de dispositions applicables aux personnes morales gestionnaires d'établissements ayant une activité à caractère social ou médico-social.



Objectifs et compétences visées

- Maîtriser les règles introduites par les règlements ANC 2018-06 et 2019-04
- Contrôler les actions mises en oeuvre dans sa propre structure : procédures comptables, plan de comptes



Contenu de la formation

1. Présentation des règlements ANC 2018-06 et 2019-04

- Champ d'application
- Structure et contenu du règlement

2. Les ressources publiques

- Subventions d'exploitation et d'investissement
- Concours publics

3. Les ressources privées

- Legs et donations
- Dons
- Mécénat, parrainage, contributions financières reçues
- Donation temporaire d'usufruit
- Prêt à usage

4. Les fonds dédiés

5. Les contributions volontaires en nature

- Bénévolat, dons en nature de biens, abandon de frais des bénévoles

6. Les fonds propres

- Fonds propres mis à disposition de l'entité
- Affectation du résultat en ESSMS
- Résultat effectif ESSMS
- Provisions réglementées

7. Le modèle des états de synthèse et de l'annexe